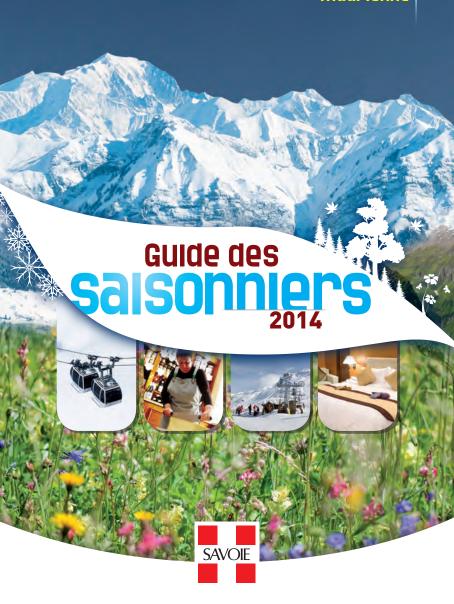
maurienne



iccueil eil Statioil	p.5
Emploi	p.6
néglementation du travail	p.9
ormation et évolution professionnelle	_ p.10
alendrier des salsonniers	_ p.l2
ogement	_ p.14
nformations sur la saisonnalité en région Rhône-Alpes et en France	
Nobilité et transports	_ p.16
roits sociaux et informations uridiques	_ p.l8
arte des villes et stations de Maurienne	p.20
arde d'enfants	p.22
lie de famille	p.23
santé :	
Actions en station	
Dépistage	p.26
Prévention suicide	_p.27
Sexualité	p.28
Addictions	p.29
Prise en charge	p.30
Travail	p.35
nnuaire	
retroupez toutes les coordonnées des organis	mes









Nous sommes ravis de vous accueillir dans nos belles stations de Maurienne, Tarentaise, Val d'Arly et Beaufortin. Chaque année, près de 40 000 saisonniers contribuent à la qualité du tourisme de nos territoires, notamment en période hivernale et nous vous remercions.

Conscients des spécificités du travail saisonnier, la Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne et le Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville ont souhaité, ensemble, éditer ce Guide des saisonniers qui vous permet de trouver les informations et contacts pouvant vous être utiles durant votre saison (emploi, logement, transport, santé, garde d'enfants...).

D'ailleurs, un annuaire regroupant les numéros des structures présentes dans le Guide se trouve en fin du Guide.

Ce Guide a été conçu pour vous, pour vous apporter un maximum d'informations sur les différents thèmes qui vous concernent et parfois vous inquiètent.

Nous remercions les partenaires qui ont permis la réalisation de ce Guide des saisonniers 2014, grâce à eux, vous trouverez la réponse à vos questions ou un contact qui pourra vous renseigner.

A tous, très belle saison 2013 / 2014 sur nos territoires de montagne.

Marie-Paule GRANGE, Présidente de la Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne

(Paulifang

Henri REY, Président du Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville



















GUIDE DES SAISONNIERS 2014











Des croyances qui tuent :

« II y a des traces on peut y aller » « Mon pote dit que c'est pas dangereux » « C'est près des pistes, c'est sécurisé » « C'est de la poudreuse, il n'y a pas de plaque »

SACHEZ RENONCER!

CONSEILS pour le ski hors-pistes

- *Informez-vous* auprès de vrais professionnels : pisteurssecouristes, Bulletin d'estimation du risque d'avalanche (BRA) : coordonnées dans l'annuaire ou www.meteofrance.com
- Ne suivez pas n'importe quelle trace : Une trace n'est absolument pas un gage de sécurité et peut vous conduire dans des endroits dangereux.
- Ne partez, jamais seul, indiquez votre parcours et votre heure prévisionnelle de retour.
- **Espacez-vous** ou mieux, ne passez qu'un par un, surveillezvous mutuellement
- Équipez-vous : D'un Détecteur de Victime d'Avalanche DVA (émetteur-récepteur) d'une pelle, d'une sonde et d'un réflecteur passif.
- Testez votre matériel avant de partir et entrainez-vous régulièrement à son utilisation

Et renoncez si les conditions sont incertaines

√ 22 POINTS RELAIS SAISONS

La Maurienne compte 22 « Relais Saisons » présents dans la plupart des stations et dans le fond de vallée.

Dans ces lieux, je trouve de la documentation. de l'information et les coordonnées des organismes répondant à mes questions sur l'emploi, la formation professionnelle, la santé, la famille, le logement, les transports, les droits sociaux et juridiques.

Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne : adressez toutes vos questions aux relais saisons à saisons@maurienne.fr

Accueil en station



→ À l'entrée de la vallée

- Aiguebelle / Espace Emploi Formation
- Saint François Longchamp / Office de Tourisme

→ Autour de Saint-Jean-de-Maurienne

- Saint-Jean-de-Maurienne / Mission Locale Jeunes / Pôle Emploi / FJT
- La Toussuire / Office de Tourisme
 Le Corbier / Office de Tourisme
- Saint-Jean-d'Arves / Office de Tourisme
- Saint-Sorlin-d'Arves / Office de Tourisme
- Les Albiez / Office de Tourisme
- Les Karellis / Foyer La Turra

→ Autour de Saint-Michel-de-Maurienne

- Saint-Michel-de-Maurienne / Point Accueil Emploi
- Valloire / Centre Culturel
- Valmeinier / Foyer Rochemalote

Autour de Modane

- Modane / Maison Cantonale
- Valfréjus / Office de Tourisme
- La Norma / Maison de La Norma
- Aussois / Mairie

→ En Haute-Maurienne

- Termignon / Maison de la Vanoise
- Lanslebourg / Espace Multimédia
- Lanslevillard / Mairie
- Bessans / Cyberbessans



OUI CONTACTER POUR TROUDER UN EMPLOI EN STATION ?

Pôle Emploi

Il propose des offres d'emploi et des conseillers m'aident à rechercher un emploi et à construire un projet professionnel. Je peux consulter les offres d'emploi ou déposer ma candidature par internet : www.pole-emploi.fr

[Permanences]

→ Saint-Jean-de-Maurienne, 310 rue Jean Moulin : du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15 en continu et le vendredi de 8h30 à 12h30.

• La Mission Locale Jeunes

Elle accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans et m'accompagne tout au long de mon projet professionnel et de ma vie quotidienne :

emploi, formation professionnelle, orientation, conseils...

Grâce à un accompagnement personnalisé avec mon conseiller emploi / formation, étape par étape, je fais le point sur mes acquis et élabore mon projet professionnel.

[Permanences]

→ Saint-Jean-de-Maurienne : le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

ALPIES (Association Lyonnaise pour l'Insertion par l'Emploi Saisonnier) offre un "Placement - Accompagnement et Maintien à l'emploi", à de jeunes adultes rhônalpins majeurs ayant un projet d'accès à l'emploi saisonnier, sur les métiers de la restauration, de l'hôtellerie et de l'animation (postes nourris, logés).

CAP EMPLOI Savoie Mont Blanc

Cap emploi propose aux personnes en situation de handicap : un soutien dans la recherche d'emploi par la mise à disposition d'offres d'emploi, entraînement à la rédaction de CV et à l'entretien d'embauche ... ; facilitation de la prise de fonction et adaptation au poste de travail.

- Espace Emploi Formation d'Aiguebelle
- Point Accueil Emploi de Saint-Michel-de-Maurienne
- Maison Cantonale de Modane

✓ COMBINER PLUSIEURS EMPLOIS

 Les Groupements d'Employeurs et GEIQ pour l'Insertion et la Qualification
 Pour rechercher un complément d'activité l'hiver ou l'été en ayant déjà un métier stable une partie de l'année, pour se préparer à devenir biactif en se formant à deux métiers complémentaires dans l'année, pensez aussi aux réponses apportées par les Groupements d'Employeurs :

- → GEIO BTP PAYS DE SAVOIE ET AIN
- → CERA (Citoyenneté Emploi Rhône-Alpes) pour les métiers du Transport
- → RESO (Hôtellerie / Restauration)
- La Mission Locale Jeunes ou Pôle Emploi me mettent en relation directe avec des employeurs et étudient avec moi les modalités de pluriactivité envisageables.

▼INFORMATIONS SUR LE TRAVAIL SAISONNIER OU SUR LA PLURIACTIVITÉ

Je trouve toutes les informations sur la saisonnalité et la pluriactivité, les coordonnées des espaces saisonniers de France et les dates des forums emplois sur les sites Web de PERIPL.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SAISONNIERS

Retrouvez l'annuaire des SLAPS (Structures Locales d'Accueil des Pluriactifs et des Saisonniers) sur le site Internet d'ALATRAS.





- Chambres consulaires :
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat

¥TRAVAILLER À L'ÉTRANGER

• Pôle Emploi International et le réseau européen EURES (European Employment Services)

Je peux prendre contact avec un conseiller spécialisé de ma région pour :

- valider mon projet professionnel à l'étranger,
- mieux connaître l'offre et la demande d'emploi par secteur géographique,
- bénéficier de conseils juridiques,
- consulter des offres d'emploi pour les français à l'étranger,
- m'informer sur les programmes de mobilité,
- participer à des sessions thématiques.

Plus d'infos sur : www.pole-emploi-international.fr et http://ec.europa.eu/eures



Réglementation du travail

√ SUIS-JE DÉCLARÉ ?

Le nom de l'organisme auprès de qui a été effectuée la déclaration d'embauche (URSSAF, ou MSA pour le régime agricole) doit apparaître soit sur mon contrat de travail, soit sur une copie de la déclaration préalable à l'embauche soit sur l'accusé de réception qui doit m'être fournie au moment de l'embauche.

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES CONTENUES DANS MON CONTRAT DE TRAVAIL

- → Ma rémunération (salaire de base, primes prévues).
- → Ce qui sera retenu au titre du logement et des repas.
- → Le poste de travail que je vais occuper.
- → Mes horaires de travail, le temps de repos, mes congés, etc.
- → Le lieu de travail.

♥ QUELLES SERONT LES MODALITÉS DE MON TRAVAIL ?

Je dois être informé de mes horaires de travail, temps de repos, congés, etc.

Y QUI PEUT ME CONSEILLER SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

• L'Unité Territoriale de la Direction Régionale, des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECCTE) Elle exerce entre autres une fonction d'information et de conseil auprès des employeurs, salariés,

Elle exerce entre autres une fonction d'information et de conseil aupres des employeurs, salaries, syndicats et représentants du personnel, sur les conditions d'application de la réglementation du travail.

- Service renseignements :
- A Chambéry, tous les jours, sans rdv de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45.
- Inspection du travail: Sans rdv à St-Jean de Maurienne, tous les 1^{er} mardi et 3ème jeudi de chaque mois à Pôle emploi de 13h à 16h et sur rdv à la maison cantonale de Modane le mercredi après-midi. Plaquettes d'informations disponibles dans les Espaces Saisonniers ou téléchargeables sur www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr/savoie et www.savoie.gouv.fr

Informations en réglementation du travail : www.travail-emploi.gouv.fr

• L'Ordre des avocats du Barreau d'Albertville : Permanences à Albertville sur rendez-vous.

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT UN LITIGE PROFESSIONNEL

- Syndicats
- Inspection du Travail (UT DIRECCTE)
- Conseil de Prud'hommes
- Maison de la Justice et du Droit

Des règles d'hygiène et de sécurité sont prévues par le Code du Travail. Mon employeur doit les respecter pour préserver ma sécurité et ma santé au travail

Il a dû évaluer, dans un document écrit, tous les risques professionnels auxquels je suis exposé et doit affiché les modalités d'accès à ce document unique (D.L.)



Formation et évolution professionnelle

Afin de poursuivre son parcours professionnel, faire le point sur son expérience et bénéficier d'une formation pendant ou après la saison, il est important de faire les démarches le plus tôt possible (avant la fin de la saison).

Sous certaines conditions, il est possible de bénéficier du DIF (Droit Individuel de Formation) et du CIF (Condé Individuel de Formation)...

VOUI CONTACTER POUR SUIDREUNE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

• Pôle Emploi

Il propose des ateliers pratiques et des prestations de services, afin de m'accompagner dans l'élaboration de mon projet professionnel.

• La Mission Locale Jeunes

Pour les jeunes de 16 à 25 ans. Elle permet de faire le point sur ma situation, de construire mon projet de formation et d'en étudier la faisabilité financière et pratique. Les conseillers s'occuperont également du montage administratif du projet et m'accompagneront tout au long de ma formation.

• MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) de Savoie.

Elle accuèille tous publics adultes, demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants... et propose une aide personnalisée à l'élaboration et à l'accompagnement de tout projet professionnel. Pour une information exhaustive sur les stages de formation continue : www.guidance-formations.com

• Le Centre d'Informations et d'orientation

Il accueille tout les publics, scolarisé ou non et leur propose un accompagnement pour une élaboration de projet, une recherche de formation pour une reconversion, une reprise d'emploi (femmes notamment après avoir élevé des enfants), un perfectionnement ou mise à jour de ses compétences.

• FONGECIF (Antenne Savoie) informe, oriente et accompagne toute personne désireuse de prendre en main son évolution professionnelle. Il peut financer le Congé Individuel de Formation (CIF), le Bilan De Compétences (BDC) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Des permanences sont tenues en vallée. Pour la demande de financements d'une formation, je dois justifier de 15 mois d'activité salariée dans le secteur privé sur les 5 dernières années, dont 4 mois en CDD sur les 12 derniers mois. Ma formation débutera au plus tard 12 mois après la fin de mon dernier CDD. Une formation spécifique pour tous les saisonniers qui souhaitent développer leur compétence vous est proposée par le FONGECIF : accueil, découverte des richesses du territoire, langues... (3 semaines en novembre).

Plus de renseignements à saisons@maurienne.fr et au fongecif Rhone alpes (cf. p37)

V LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

La plupart permettent l'accès à une formation longue rémunérée, une transmission de savoir-faire professionnels optimisée grâce au groupement, une stabilisation de sa situation professionnelle, un capital « social » ou relationnel procuré par un réseau d'entreprises Savoyardes.

L'Unité Territoriale Savoie de la Direccte vous informe sur les mesures gouvernementales et les aides à l'emploi. Les contrats en alternance permettent de travailler et d'obtenir une formation qualifiante. www.emploi.gouv.fr À la fin de la saison, je m'assure que mon employeur me remette le BIAF (Bulletin Individuel d'Accès à la Formation) complété.

VOUI CONTACTER POUR FAIRE UALIDERLES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ?

La VAE est un moyen de faire reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises par l'expérience en vue d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification.

• Point Relais VAE:

- → CIO (Centre d'Information et d'Orientation) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- → MIFÈ de Savoie (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi)

Outre ses permanences à **Saint Jean de Maurienne** et à **Modane**, la MIFE propose un **service de guidance professionnelle personnalisée à distance www.jemoriente.info permettant à toute** personne d'être accompagnée dans l'élaboration de son projet professionnel. En tant que Point Relais Conseil VAE (PRIC). la MIFE accompagne tout projet de Validation des Acquis de l'Expérience.

- → CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences)
- → Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne
- → Pôle Emploi de Maurienne
- → Espace Emploi Formation d'Aiguebelle
- → Fongecif Rhône-Alpes (Antenne Savoie)
- → GRETA Savoie (agence de Maurienne)

√ QUI CONTACTER POUR FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences est une prestation d'orientation professionnelle et de gestion de carrière individualisée, qui permet de construire ou vérifier un projet professionnel, gérer ses possibilités d'évolution, choisir une formation ou encore améliorer l'efficacité de sa recherche d'emploi en travaillant sur un plan d'action réaliste et adapté. Salariés (Congé Bilan de Compétences, DIF-Droit Individuel à la Formation, ou Plan de Formation) et demandeurs d'emploi (DIF portable) y ont accès.

• CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences)

Le CIBC propose également un bilan de compétences à distance, le « e-bilan », pour les personnes éloignées de ces lieux d'accueil.

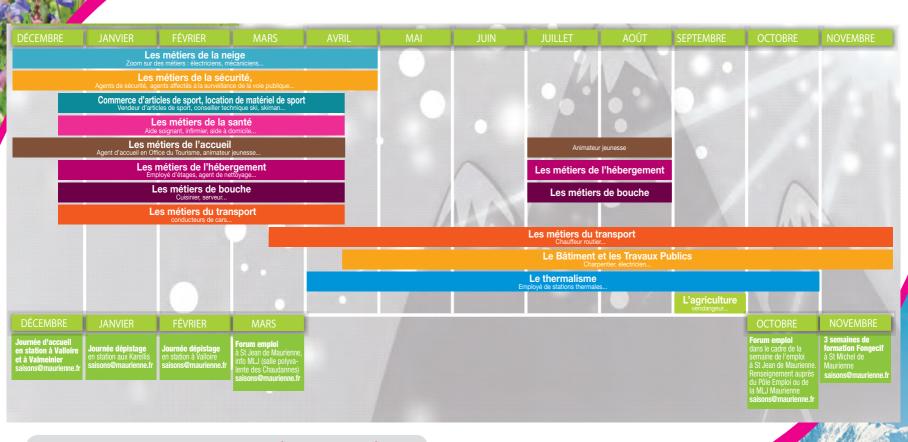
- GRETA Savoie (agence de Maurienne)
- CAABC (Centre Académique d'Accompagnement Bilan Conseil)



Le calendrier des saisonniers

Travailler toute l'année au rythme des saisons en Savoie

The state of the s



Dous trouverez dans ce calendrier les périodes d'activités des emplois saisonniers de notre territoire ainsi que les différentes manifestations relatives à l'emploi qui sont organisées Attention : Pensez à assurer votre logement et à vous munir de l'attestation avant d'entrer et d'occuper votre logement.

V QUI CONTACTER POUR TROUUER UN LOGEMENT ?

- FIL (Fichier Interactif logement) : www.maurienne.fr
- FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs)
- Offices de Tourisme ou Mairies
- OPAC de la Savoie : Agence de Saint-Jean-de-Maurienne
- Le Relais Saisons le plus proche
- Entreprises-Habitat (si votre employeur est assujetti au 1% logement)

🗸 AI-JE DROIT À DES AIDES AU LOGEMENT ?

1. LE DÉPÔT DE GARANTIE ET LA CAUTION :

• Entreprises-Habitat Alpes m'aide à financer le dépôt de garantie sous la forme d'un prêt à 0% (AVANCE LOCA-PASS®) : www.entrepriseshabitat.com – alpes@entrepriseshabitat.com

2. L'AIDE AU LOGEMENT:

Pour effectuer vos démarches concernant une aide au logement :

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Savoie : www.caf.fr (simulation de droits, demande en ligne, signalement de changement de situation, liste et coordonnées des lieux d'accueil, etc.).

 Permanences CAF, dans les CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales) :
- → St-Jean-de-Maurienne: 95, avenue des Clappeys, le mardi et le mercredi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- → Modane : Immeuble Les Sarrazins, 50, rue Ste Barbe, le mardi de 9h à 12h.
- Si vous êtes affilié au régime agricole, la MSA verse les mêmes aides au logement que la CAF.
- MSA (Mutualité Sociale Agricole) : www.msaalpesdunord.fr

3. POUR M'AIDER À ENTRER DANS MON LOGEMENT :

Je peux également prétendre, dans certaines conditions, à une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en m'adressant à l'assistante sociale au CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales).

4. POUR UN CONSEIL SUR LE DROIT DU LOGEMENT :

Pour connaître les droits et obligations en matière de location et pour toutes questions d'ordre juridique, financier et fiscal liées au logement, je peux contacter :

• L'ADIL de Savoie (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : informations neutres et gratuites. Permanences sur rendez-vous à la maison du droit et de la justice

informations neutres et gratuites. Permanences sur rendez-vous à la maison du droit et de la justi à St Jean de Maurienne le 1er et 3^{ème} jeudi du mois ; également à Albertville et à Moutiers.

• L'Ordre des avocats du Barreau d'Albertville.

Permanences à Albertville sur rendez-vous.

♥ QUE FAIRE QUAND JE ME RETROUJE À LA RUE ?

Si je viens chercher du travail en station et que j'ai besoin d'un accueil d'urgence, il existe dans le département des structures d'hébergement provisoire. Je contacte par téléphone le : 115 (numéro vert de veille sociale). On m'indiquera les coordonnées du lieu d'accueil le plus proche.

Informations sur la saisonnalité en région Rhône-Alpes et en France

PLUSIEURS SITES INTERNET ONT ÉTÉ CRÉÉS POUR DOUS APPORTER DES INFORMATIONS SUR :

 retrouvez des compléments d'information, les initiatives locales pour les saisonniers, l'agenda des évènements et les contacts en Rhône-Alpes sur le site de questionSaison



Service d'information unique en France, créé par la région Rhône-Alpes et ses partenaires pour faciliter au quotidien vos démarches

→ les informations, études, articles locaux... sur la santé des saisonniers et les guides des saisonniers de la région : www.saisonsante.fr





→ les lieux d'accueil des travailleurs saisonniers : www.alatras.fr Le Réseau national des Maisons des Saisonniers

des informations sur la saisonnalité, les coordonnées des espaces saisonniers de France et les dates des forums emploi : www.saisonnalite.org



→ des informations sur la pluriactivité : www.pluriactivite.org



CENTRE DE RESSOURCES SUR LA PLURIACTIVITÉ ET LA SAISONNALITÉ



J'ai un logement dans la vallée... je réside durant la saison dans la station mais je n'ai pas de véhicule... je dois me déplacer ponctuellement : des solutions existent pour vous aider dans vos déplacements.

V ACCÉDER AUX STATIONS

L'accès privilégié aux stations de Maurienne : les transports en commun. Les gares TGV sont situées à :

- → Saint-Avre La Chambre (pour Saint François Longchamp et Saint Colomban des Villards)
- → Saint-Jean-de-Maurienne (pour les Albiez, Saint Jean d'Arves, Saint Sorlin d'Arves. La Toussuire. Le Corbier. Les Karellis).
- → Saint-Michel-de-Maurienne (pour Valloire, Valmeinier, Orelle)
- → Modane (pour Aussois, Valfréjus, La Norma, et toute la Haute-Maurienne)

Horaires des trains sur www.voyages-sncf.com

L'accès aux stations est généralement possible, à la sortie de la gare, grâce à des navettes. Se renseigner auprès de l'Office de Tourisme ou du Relais Saisons de votre station pour les horaires et les tarifs.

VLE COUDITURAGE

Partout en Savoie, je peux m'inscrire sur le site internet : http://covoiturage.mobisavoie.fr





VLES TRANSPORTS GRATUITS

Des navettes gratuites existent dans certaines stations :

- → La station des Karellis propose des navettes gratuites depuis Saint-Jean-de-Maurienne pour tous les salariés.
- → Certaines entreprises de Remontées Mécaniques proposent également des navettes gratuites entre la station et la vallée.
- → Les stations sur plusieurs niveaux offrent généralement un service gratuit de navettes internes.

V LES TRANSPORTS À TARIF RÉDUIT

Il existe un tarif préférentiel pour les jeunes de - de 26 ans et pour les travailleurs saisonniers :

-15 % au guichet ou dans le car et -50 % en ligne sur l'achat d'un billet aller simple (plein tarif = 6,40 € ligne courte ou 10,60 € ligne longue). Il est également possible de prendre un abonnement mensuel : ligne courte 32 €, ligne longue 53 €.

Sont considérées comme lignes « courtes » : Saint Colomban des Villards - Saint François Longchamp -Les Bottières - Aussois - Norma - Valfréjus. Toutes les autres lignes sur la Maurienne sont « longues ». Informations et réservations sur www.mobisavoie.fr



N°Indigo 0 820 205 330

COUP DE POUCE À LA MOBILITÉ MODIL'emploi



Si je ne loge pas à proximité de mon lieu de travail, si je n'ai pas de véhicule et si je n'ai pas de solution alternative possible (transport en commun, covoiturage...), l'Association Mobil'Emploi 73 propose, sous conditions, un dispositif de transport micro-collectif sur demande ou la mise à disposition d'un véhicule à tarif réduit. Location auto : 6 € /jour - Location scooter : 3,50 € /jour

Renseignements auprès des services sociaux (CPAS), de Pôle Emploi, de la Mission Locale Jeunes, de l'association d'animation du canton d'Aiguebelle ou directement auprès de Mobil'Emploi 73. Attention! L'aide est temporaire et ne peut pas se prolonger durant toute la saison.

NAPPELS UTILES

Si vous devez venir en station en voiture, n'oubliez pas d'équiper votre véhicule (chaînes et pneus neige), de prévoir une solution pour le stationnement.

Venir avec son camping-car ou camion : des aires d'accueil existent dans certaines stations ; se renseigner auprès de la Mairie, Police municipale ou Gendarmerie (attention au coût du chauffage et à l'absence de confort !).

Attention ! les conditions météo et le trafic de certaines journées de la saison hivernale ne permettent pas de pratiquer l'auto-stop dans des conditions satisfaisantes

Droits sociaux et informations juridiques

VAI-JE DROIT AU CHÔMAGE ?

Pour connaître mes droits, un seul interlocuteur : Pôle Emploi.

→ Avant la fin de mon contrat de travail : je m'assure que mon employeur me remette l'attestation « Employeur » (complétée et signée) destinée au montage de mon dossier. → À l'issue de mon contrat de travail, pendant ma carence congés payés : que je sois ou non en possession de l'attestation employeur...

Je m'inscris comme demandeur d'emploi :

- soit sur internet : www.pole-emploi.fr
- soit par téléphone au 39 49

(selon le service, appel gratuit ou de 0,11 \in TTC) *

Si je n'ai ni internet ni le téléphone, un accès internet et un téléphone sont mis à ma disposition sur les sites du Pôle Emploi accessibles aux heures d'ouverture habituelles.

PUIS-JE BÉNÉFICIER DU RSA ? (Revenu de solidarité active)

- → Le RSA est réservé aux :
 - personnes sans activité professionnelle et sans ressource
 - personnes qui travaillent et dont les revenus sont modestes
- → Le montant du RSA dépend à la fois de la situation familiale et des ressources du fover.

Depuis le 1er septembre 2010, le RSA est ouvert aux personnes âgées de 18 à 25 ans, sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité, en particulier celle de justifier de deux ans d'activité à temps plein au cours des trois ans précédant la date de la demande.

La demande de RSA est étudiée par la CAF (Caisses d'Allocations Familiales) ou la Caisse de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). La prestation est versée par ces mêmes organismes.

Pour étudier mon droit éventuel au Rsa, un test d'éligibilité est disponible sur www.caf.fr ou sur www.msaalpesdunord.fr

DANS QUELS CAS M'ADRESSER À UN ASSISTANT SOCIAL ?

L'assistant social peut m'aider en matière d'information et de soutien, ainsi que dans l'orientation vers un service à même de me répondre.

Ses missions concernent:

- → L'accès aux droits sociaux en matières de ressources, santé, travail et logement.
- → Les difficultés de la vie quotidienne : relationnelles, financières, surendettement et difficultés par rapport aux enfants.
- → La préparation de l'après-saison en collaboration avec d'autres partenaires ou dispositifs.
- * depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de votre opérateur

- CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale)
- DTVS (Délégation Territoriale à la Vie Sociale)
- MSA (Mutualité Sociale Agricole)

▼ contacts

- Allô Service Public: pour répondre à mes questions d'ordre administratif ou www.service-public.fr
- Assistant social du CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale)
- UT DIRECCTE ou Inspection du travail (Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)
- CIDFF 73 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Savoie)
 Renseignements dans tous les domaines du droit : droit de la famille, droit des biens,
 droit du travail, droits sociaux...
 - Saint-Jean-de-Maurienne : permanence à maison de justice et du droit de St Jean
 - (ancien tribunal) rue de la sous-préfecture, le 3° mardí du mois de 9h à 12h. Chambéry : renseignements par téléphone ou sur rendez-vous,
 - tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Maison de la justice et du droit

Informations sur les procédures relevant du tribunal, sur l'aide aux victimes et informations juridiques.

Avocats : consultations gratuites :

- pour les personnes non imposables : Albertville et Saint Jean de Maurienne (sur RDV).
 - sans conditions de ressources : Chambéry, Aix-les-Bains et sur RDV.

Liste des avocats.

Notaires: consultations gratuites sur RDV.

Conciliateur de justice : consultations gratuites sur RDV.

A Saint Jean de Maurienne, mise en relation avec le guichet unique de greffe du Tribunal de Grande Instance d'Albertville en visio-conférence.

MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

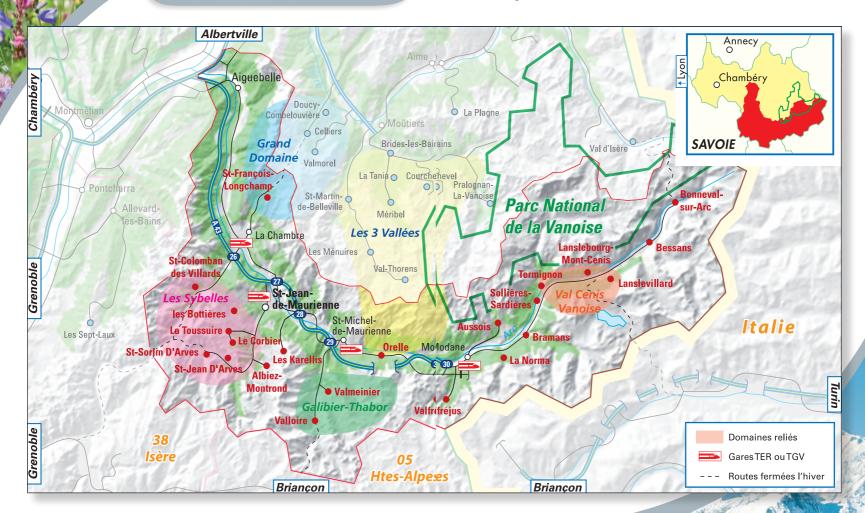
C'est un guichet unique destiné à faciliter toutes les démarches des personnes handicapées. Implantée à Chambéry, la MDPH prend toutes les décisions individuelles d'ouverture des droits (cartes d'invalidité, de stationnement, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, orientation vers un établissement ou un service spécialisé, allocation adulte ou enfant handicapé, prestation de compensation...).

- Syndicats
- Conseil de Prud'hommes

20

Villes et stations de la Maurienne

Actention ! La majorité des cols de montagne sont fermés durant tout l'hiver. Des lieux parfois très proches géographiquement peuvent en réalité se retrouver très éloignés les uns des autres !



Garde d'enfants

V COMMENT FAIRE GARDER MES ENFANTS ?

Toutes les informations sur le site des **Caf www.mon-enfant.fr** : liste et coordonnées des structures d'accueil, des assistantes maternelles agréées, calcul de prix d'accueil, etc.

Attention! Se faire connaître le plus tôt possible pour les inscriptions (ne pas attendre la naissance de l'enfant ni d'avoir un contrat de travail).

→ Retrouvez toutes les **coordonnées des structures d'accueil** dans l'annuaire, à la rubrique « Garde d'enfants » (voir page 37).

Si mon enfant est en âge pré-scolaire, il existe des haltes-garderies ou des structures multi-accueil, conventionnées avec la CAF.

Si mon enfant est scolarisé, il existe des garderies périscolaires (se renseigner à la mairie ou dans les écoles).

Les listes d'assistantes maternelles agréées sont disponibles dans toutes les mairies, dans chaque CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale) et au TDS (Territoire de Développement Social) Maurienne.

Il existe des **Relais Assistantes Maternelles** où trouver des informations concernant les modes de garde individuelle et les listes mises à jour régulièrement.

Les parents titulaires de contrats de travail saisonniers peuvent **scolariser leurs enfants** soit dans l'école de leur lieu de résidence temporaire, soit dans celle de leur lieu de travail saisonnier.



✓ AI-JE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES ?

Vie de famille

Si je vis seul ou en couple avec un ou plusieurs enfants à charge, je peux prétendre à des Allocations Familiales (prestation d'accueil du jeune enfant, prestations familiales).

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Savoie : www.caf.fr (informations générales sur les prestations, lieux et horaires d'accueil Caf en Savoie, démarches en ligne...).

 Permanences CAF : les lieux et les horaires sont détaillés en page 14.
- MSA (Mutualité Sociale Agricole): www.msaalpesdunord.fr
 Si l'une de mes activités s'exerce dans le domaine agricole, je peux m'adresser à la MSA
 pour ma couverture sociale (remboursements de soins, allocations familiales, aides au logement).

▼ EN CAS DE DIFFICULTÉS PERSONNELLES ET/OU AUEC MES ENFANTS

Pour trouver la solution appropriée concernant l'éducation ou la santé de mes enfants, je peux contacter :

- le CPAS
- DTVS (Délégation Territoriale à la Vie Sociale)
- le service social MSA
- Point Écoute Jeunes Parents Famille 04 79 59 69 36 : le mardi et le jeudi, de 12h à 13h30, et sur répondeur 24h/24. Pour les jeunes, les parents ou les familles, pour parler et/ou être écouté ou pour tous problèmes de communication.

Je peux aussi prendre contact avec un service de soutien psychologique :

- CMP adultes (Centre Médico-Psychologique)
- CMP enfants et adolescents



Santé Actions en station

✓ DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT DU SIDA, DES HÉPATITES ET DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Savez vous qu'en France* :

- 150 000 personnes sont infectées par le virus du sida, 50 000 personnes ignorent leur séropositivité VIH!
- 280 000 personnes sont porteuses chroniques du virus de l'hépatite B et 220 000 du virus de l'hépatite C, **1 personne sur 2 ignore qu'elle est contaminée!**
- De plus en plus de personnes sont touchées par d'autres infections sexuellement transmissibles (Syphilis, Chlamydiae Trachomatis,...).

Ces infections ne donnent pas ou peu de symptôme(s)au début. Leurs conséquences peuvent être graves.

Savoir si on est infecté permet de se soigner et de ne pas transmettre l'infection aux autres.

√ MISE À JOUR GRATUITE DES DACCINATIONS

La vaccination, c'est toute la vie et pour tout le monde.

En France, pour les adultes (> 18 ans), les principales vaccinations recommandées sont celles contre le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite.

D'autres vaccinations peuvent être conseillées contre la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, la rubéole, les oreillons et le méningocoque C, si cela n'a pas été fait dans l'enfance, contre le pneumocoque et la grippe en cas de risques particuliers.

Le nombre de personnes correctement vaccinées est pourtant nettement insuffisant.

Ces maladies peuvent avoir de graves conséquences. Se vacciner permet de se protéger et de protéger les autres.

▼ET DOUS. OÙ EN ÊTES-DOUS ?

Un risque ? Un doute ? Une question ? Pas d'hésitation !

Venez au dépistage et faites vérifier vos vaccinations gratuitement en stations auprès des équipes de médecins et d'infirmières de l'Espace de Santé Publique de l'hôpital de Chambéry (calendrier ci-contre).

Le soleil est dangereux, il favorise le vieillissement et les cancers de la peau surtout en cas d'expositions répétées alors n'oubliez pas de vous protéger.

▼ DÉPISTAGE / UACCINATION EN STATION

Le calendrier du dépistage et de la vaccination en stations pour 2014

STATIONS	Dates dépistage	Dates résultat et vaccination
LES KARELLIS	Jeudi 9 janv.	Jeudi 16 janv.
VALLOIRE	Jeudi 20 fév.	Jeudi 27 fév.

Sur chaque site, une première séance sera organisée pour le dépistage et la vérification des vaccinations (apporter votre carnet de vaccination si vous en avez un), et une deuxième séance pour la remise des résultats du dépistage et l'administration des vaccins pour les personnes qui ne sont pas à jour et qui souhaitent être vaccinées (les vaccins recommandés en France sont gratuits).

Les lieux du dépistage et de la vaccination dans les stations seront communiqués ultérieurement par les médias locaux et par voie d'affichage.

Si vous ne pouvez pas venir aux séances de dépistage en station, vous pouvez toujours faire un test auprès du généraliste de votre choix, dans un laboratoire de biologie ou dans un des CIDDIST de Savoie.



^{*} Source : Institut de Veille Sanitaire

Santé Dépistage

L'ESPACE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CENTRE HOSPITALIER DOUS PROPOSE A CHAMBÉRY...

Des permanences :

→ CIDDIST: pour le dépistage du SIDA, des hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles: lundi de 10h à 12h; mercredi de 10h à 13h et de 14h à 17h; ieudi de 17h à 19h30.

Des activités sur rendez-vous :

- → Consultations pour le suivi vaccinal.
- Consultations de prise en charge des accidents d'exposition au VIH et aux hépatites.
- Consultations de dépistage et de traitement de la tuberculose, vaccination par le BCG.
- -> Consultations d'information et de vaccinations internationales du voyageur.
- -> Consultations du centre antirabique.

Les centres d'information, de diagnostic et de dépistage des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) de Savoie

- Aix-les-BainsChambéry
- Albertville
- Saint-Jean-de-Maurienne

VUN RAPPORT SEXUEL NON OU MAL PROTÉGÉ ?

• Si vous avez pris un risque il y a moins de 48 h, il existe une possibilité de traitement pouvant éviter la contamination par le VIH.

Rendez-vous dès que possible dans le service des urgences d'un hôpital.



INFORMATIONS ET ORIENTATION POUR LES HÉPATITES B ET C. ET UIH/SIDA.

Renseignements sur les lieux d'Echange anonyme et gratuit de matériel usagé contre du matériel stérile. Adressez-vous à : **Le Pélican PES** - Programme d'échange de serinques

Santé Prévention suicide

♥ DOUS ADEZ BESOIN DE PARLER, LA SOLITUDE, L'ANGOISSE, L'ISOLEMENT DOUS PÈSENT

Un simple appel téléphonique peut vous aider, alors n'hésitez pas, nous sommes là à votre écoute.

Ou contactez le **Point Accueil Ecoute Jeunes Familles Parents** pour échanger ou rencontrer des professionnels de l'action sociale pour vous aider à trouver vos propres solutions, renouer le dialogue, travailler sur la crise et le changement.







Besoin d'un test de grossesse ? Besoin d'un entretien pré ou post IVG ? Besoin d'une contraception (pilule, préservatif...) ? Besoin d'un dépistage des infections sexuellement transmissibles, du virus du sida ?

• Dans un centre de planification et d'éducation familiale

Consultations gratuites, ouvertes à tous, pour :

- contraception,
- → test de grossesse,
- dépistage anonyme et gratuit du sida, des autres infections sexuellement transmissibles, des hépatites,
- → démarche d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG),
- délivrance gratuite de contraception du lendemain.
- Je peux aussi contacter un médecin généraliste ou l'hôpital de Saint-Jeande-Maurienne.
- Pour plus d'informations, je peux consulter le site internet : www.contraception-savoie.org

VIN RAPPORT SEXUEL NON OU MAL PROTÉGÉ ?

Je pense à la **pilule du lendemain** (à prendre dans les 3 jours) :

- en vente libre en pharmacie (et gratuite pour les mineures)
- gratuite dans les Centres de Planification

Il existe aussi la **pilule du surlendemain** (à prendre dans les 5 jours) :

- payante et avec ordonnance médicale
- disponible en Centre de Planification pour les mineures



RAPPEL ...

L'utilisation du préservatif protège du virus du SIDA (VIH) et de la plupart des IST...



Tabac, alcool, cannabis et autres produits psycho-actifs sont dangereux pour votre santé et votre vie quotidienne ; leurs consommations peuvent vous faire prendre des risques. Pour faire le point ou bénéficier d'un accompagnement, des associations existent.



STRUCTURES D'AIDE ET D'INFORMATIONS

• Antenne d'Addictologie Maurienne

L'équipe propose gratuitement un accueil, une évaluation et un accompagnement médico-socioéducatif pour les personnes en difficulté avec une conduite addictive, avec ou sans produit. Mise à disposition gratuite de matériel de prévention, stands de prévention lors des journées de dépistage en station, gestion du Programme d'Echange de Seringues avec les pharmacies de Maurienne.

• RITM (Réseau Infos Toxicomanies Maurienne)

Il informe, écoute et oriente les consommateurs ou leur entourage sur les questions de consommations et de dépendances.

- Point Infos Santé : documentation et conseils sur tous les thèmes liés à la santé.
- Réseau Addictions VIH Hépatites

 $\label{thm:constraint} \textit{Vous vous interrogez sur votre consommation}: \textit{Que faire ? Qui consulter ? Où aller ? } \textbf{www.resadh73.fr}$

✓ ASSOCIATION D'ANCIENS BUNEURS BÉNÉVOLES

- Alcool non merci
- Vie libre : Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool.
- Alcool assistance



Santé Prise en charge

COMMENT MIEUX SE FAIRE REMBOURSER MES FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES, OU CEUX DE MON CONJOINT OU DE MÉS ENFANTS ?

En dessous de 6 mois de déplacement, je reste affilié à la Caisse d'Assurance maladie de ma résidence habituelle. Je pense à mettre à jour ma Carte Vitale et celles de mes ayants droit et je me munis d'une attestation papier de ma Caisse avant d'arriver sur le lieu de mon emploi saisonnier.

Toutes mes demandes de remboursement seront envoyées à ma Caisse habituelle.

Parcours de soins (plus de détails sur ameli,fr)

Pour être mieux remboursé je dois avoir choisi mon médecin traitant. Si je suis loin de chez moi, je peux consulter un autre médecin que mon médecin traitant qui cochera alors la case « Hors résidence » ou « Urgence » sur la feuille de soins. Je serai remboursé normalement.

✓ COMMENT COMPENSER MA PERTE DE SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAUAIL ?

1) Arrêt de travail pour maladie

Mon médecin remplit un avis d'arrêt de travail en trois volets. Je dois les compléter et les adresser **sous 48 heures** à ma caisse d'Assurance Maladie habituelle ainsi qu'à mon employeur.

Attention: l'Assurance Maladie est en droit de contrôler ma période d'arrêt ; mes sorties, notamment, sont soumises à des horaires autorisés.

Mon médecin indique le motif médical de mon arrêt de travail qui n'apparaîtra pas sur le volet employeur.

Prolongation de mon arrêt de travail : Seul le médecin qui m'a prescrit mon premier arrêt de travail, ou mon médecin traitant ou leur remplacant peuvent prolonger mon arrêt de travail.

Calcul de l'indemnité journalière : mon employeur doit compléter et envoyer une attestation S3201 à ma Caisse habituelle, (en lione sur net-entreprises,fr.)

- Je dois justifier de 200 hueres dans les 3 mois qui précèdent mon arrêt (condition générale).
 Condition dérogatoire pour les saisonniers qui doivent justifier de 800 heures dans l'année qui précède l'arrêt de travail.
- Le calcul est basé sur les 3 derniers salaires bruts et correspond à environ 50% du gain journalier de base. Les 3 premiers jours ne sont pas payés (carence).

2) Arrêt de travail pour accident de travail ou maladie professionnelle

Mon médecin a rempli un certificat d'arrêt de travail. Il est en 4 volets. Après avoir dûment complété l'imprimé, je dois les adresser à ma Caisse d'Assurance maladie (1 et 2) et à mon employeur (4), je garde le volet 3.

Calcul de l'indemnité journalière : Mon employeur doit remplir et envoyer une attestation S6202 à ma Caisse habituelle (en ligne sur net-entreprises.fr)

Le calcul est basé sur le salaire brut du mois précédant l'arrêt. Le montant de mes indemnités journalières évolue dans le temps :

Pendant les 28 premiers jours **suivant l'arrêt de votre travail**, l'indemnité journalière est égale à 60 % de mon salaire journalier de base, et **à partir du 29° jour d'arrêt de travail** à 80 % de mon salaire journalier de base.

N I

Important : Consultez la convention collective de mon entreprise pour connaître les conditions du maintien de salaire ou du complément de salaire pendant mon arrêt de travail.

COMMENT COMPLÉTER LE REMBOURSEMENT DU RÉGIME OBLIGATOIRE ?

Je peux faire une demande de CMU complémentaire auprès de ma Caisse d'Assurance maladie habituelle ayant de débuter mon emploi saisonnier. En cas d'avis favorable, i'en bénéficie pendant un an.

En fonction de votre **activité principale** votre caisse d'assurance maladie est :

- MSA pour les travailleurs agricoles www.msaalpesdunord.fr
- le réseau national des mutuelles étudiantes de proximité, (SMERRA, SMEREP, MEP...)
 www.emevia.com ou l'organisme de mutuelle étudiante national (LMDE) pour les étudiants www.lmde.com
- RSI régime social des indépendants, WWW.RSI.FR
- les autres dépendent de la CPAM, www.ameli.fr



- **♥** SI MON ENTREPRISE NE PROPOSE PAS DE MUTUELLE. POUR EN CHOISIR UNE. JE COMPARE ...
- Le remboursement des soins, des prothèses dentaires, de l'optique. de l'hospitalisation, des dépassements d'honoraires.
- Les tarifs : suivant le prix de la cotisation, on n'est pas remboursé de la même façon.
- Les conditions de vérifie bien si :
- → On m'accepte quel que soit mon âge ou mon état de santé.
- → En cas de coup dur, je peux avoir une aide du Fonds de Secours.
- → Je suis remboursé dès le premier jour de mon adhésion (pas de « stage »).
- → Je peux inscrire mes proches (conjoint, enfants à charge).
- → On me renseigne et conseille sur les remboursements quand j'apporte un devis du dentiste, de l'opticien ou du chirurgien.
- → Je peux avoir le tiers payant chez le médecin et le pharmacien.
 → Je peux donner mon avis en participant à l'Assemblée Générale.
- Avant de choisir votre mutuelle, renseignez-vous auprès de votre employeur pour savoir si une mutuelle d'entreprise, obligatoire, existe. Si votre entreprise souscrit à une mutuelle d'entreprise, assurez-vous d'effectuer les
 - démarches nécessaires à votre affiliation.

VOUELLE COUDERTURE SOCIALEDURANT LA IÈRE ANNÉE DE CHÔMAGE ?

Je garde mes droits sous certaines conditions lorsque je suis au chômage et indemnisé. Pour toute information, ie contacte le CPAS, la CPAM ou la MSA.

- V ACCÈS AUX SOINS. J'AI UN PROBLÈME DE SANTÉ. JE N'AI PAS LES MOYENS DE ME SOIGNER. **OUI DOIS-JE CONTACTER?**
- La PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé),

service de l'hôpital de Chambéry, propose un accompagnement individualisé : poursuite des soins, démarches administratives, accès aux droits.

> Avec ma carte Vitale et ma carte d'assurance complémentaire, je peux demander le tiers payant (pharmacie, hôpital, clinique, optique, ambulance...) ainsi je ne fais pas l'avance des frais.



OFFRE RESERVÉE AUX SALARIÉS DES REMONTÉES MÉCANIQUES ET SERVICES DES PISTES

Parce que la santé n'est pas une marchandise, depuis sa création, la MTRA défend les valeurs mutualistes de droit à l'accès aux soins de santé et de solidarité. Forte de son expérience acquise durant 40 ans, la MTRA propose une offre labellisée, spécialement adaptée aux besoins des salariés des remontées mécaniques et services des pistes :

une couverture toute l'année
 un tarif ajusté.

LES + DE LA MTRA:

DES SERVICES VRAIMENT UTILES INCLUS DANS LA COTISATION

- L'assistance Vie Quotidienne (aide-ménagère, prise en charge des ascendants et enfants, école à domicile...)
- + Accès à Priorité Santé Mutualiste : conseils et informations délivrés par des professionnels de la santé.
- + Accès au service vacances : 11 appartements bord de mer.

40 ANS DE MUTUELLE PROCHE ET SOLIDAIRE

Organisme à but non lucratif, la MTRA offre à ses adhérents, des prestations et des services de qualité pour tous, sans sélection, sans exclusion. Elle reste une mutuelle de proximité avec 6 points d'accueil proches de chez vous.

Un véritable interlocuteur dédié sur votre région pour vous répondre. Un seul numéro non surtaxé 04 76 53 16 17 email:rmsp@mtra.fr



Mutuelle des Transports Rhône-Alpes

SIREN 305 242 463







LA PROTECTION SOCIALE GLOBALE DES SALARIÉS

RÉGIME PRÉVOYANCE CONVENTIONNEL - RÉGIME PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE **ACTION SOCIALE**

FRAIS DE SANTÉ CONVENTIONNELS - FRAIS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES

Hôtels Cafés RESTAURANTS

Pour en savoir plus



N° Vert 0800 427 00°

www.hcrsante.fr

www.hcrprevoyance.fr

le de la Réunion : 02 62 900 100

utres DOM: 01 30 44 54 17











V LA UISITE MÉDICALE DU TRAVAIL : POUROUOI? COMMENT?

Mon employeur doit adhérer auprès d'un service de médecine du travail. Une visite d'embauche auprès du médecin du travail doit être passée dans certaines conditions. Je peux aussi être amené à voir le médecin du travail dans d'autres circonstances (aléas de santé, inaptitude médicale, etc...).

Je peux aussi en profiter pour faire le point sur ma santé (sommeil, vaccination, alimentation, contraception...). Comme tous les médecins, le médecin du travail est tenu au secret professionnel.

L'employeur est tenu de s'assurer de l'aptitude médicale du salarié au poste occupé et le salarié est tenu de se rendre à la visite médicale qui est aux frais de son employeur.

Voir coordonnées des médecins du travail dans la rubrique « santé au travail ».

Le Médecin du Travail est le conseiller de l'employeur et des salariés pour tout ce qui relève de la Santé au Travail. Il intervient sur :

- → L'amélioration des conditions de travail et de vie dans l'entreprise.
- → L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine.
- → L'évaluation des risques.
- → La protection des salariés contre l'ensemble des nuisances (risque d'accidents, produits dangereux, environnement industriel...).
- → L'hygiène générale de l'établissement et des services de restauration.
- → L'éducation sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle.
- → La formation à la prévention et au secourisme (protocole d'évacuation des blessés...).
- → L'adéquation entre les capacités d'un salarié handicapé et les exigences d'un poste de travail.

Dans cet objectif, le Médecin du Travail conduit des actions en milieu de travail dans l'entreprise et procède à des examens médicaux.



Annuaire

 ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) 04 79 69 90 20 info@adil73.org / www.adil73.org

 ALATRAS 04 88 03 66 48 alatras@alatras.fr / www.alatras.fr

ALCOOL ASSISTANCE

06 87 91 44 33 / www.alcoolassistance.net

ALCOOL NON MERCI 04 79 59 61 34

 ALPIES (Association Lyonnaise Pour l'Insertion par l'Emploi Saisonnier) 04 78 30 19 01 / fax 04 78 39 33 65 contact@alpies.fr - www.alpies.fr

ANTENNE D'ADDICTOLOGIE MAURIENNE (Alcool, Tabac, Drogues):

- St Jean-de-Maurienne, ANPAA73 et le Pélican : 04 79 59 92 77 csapa.maurienne@anpaa.asso.fr
- Chambéry, ANPAA73: 04 79 96 09 33. csapa.chambery@anpaa.asso.fr
- Chambéry, Le Pélican: 04 79 62 56 24, contact@le-pelican.org

AVOCATS

Ordre des avocats du Barreau d'Albertville Tél.: 04 79 32 21 02 / fax: 04 79 37 80 58 ordre.barreau.albertville@avocat-conseil.fr www.avocats-alberville.fr

- BRA (Bulletin d'estimation du Risque d'Avalanche) 08 92 68 10 20 ou www.meteofrance.com * 0.34 c TTC/mn
- CAABC (Centre Académique d'Accompagnement Bilan Conseil) 0800 14 15 15

CAF de la Savoie

(Caisse d'Allocations Familiales) 0 810 25 73 10 / www.caf.fr

 CENTRE CULTUREL DE VALLOIRE (Relais saisons): 04 79 59 02 47

CENTRE DE PLANIFICATION

2º mercredi du mois de 9h à 12h 3º mercredi du mois de 14h à 16h30

- 4º mercredi de 14h à 16h30 Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 64 45 31
- Chambéry: 04 79 96 88 32 • CHAMBRE D'AGRICULTURE

04 79 33 43 36 / www.svnagri.com

• CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SAVOIE

Chambéry: 04 57 73 73 73 / www.savoie.cci.fr

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT SAVOIE

Chambéry: 04 79 69 94 00 www.cma-savoie.fr (Une antenne interconsulaire pour les 3 Chambres à Albertville : 04 79 32 18 10)

 CIBC 73 (Centre Interinstitutionnel du Bilan de Compétences)

- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 85 07 65 cibc73@cibc-savoie.fr

- Chambéry: 04 79 85 07 65 cibc73@cibc-savoie.fr

• CIDDIST - DÉPISTAGE VIH & HÉPATITES & IST

- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 20 60 55
- Chambéry: 04 79 96 51 52
 Albertville: 04 79 37 89 56
- Aix-les-Bains: 04 79 34 01 26

• CIDFF73

(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Savoie) - Chambéry: 04 79 33 96 21 www.cidff73.fr / cidff73@orange.fr

- CIO (Centre d'information et d'orientation) Saint-, lean-de-Maurienne · 04 79 64 07 56
- CMP (Centre Médico-Psychologique)
- → Adultes :

Consultations à St-Jean-de-Maurienne. Aiguebelle et Modane sur rendez-vous : 04 79 64 07 84

- → Enfants / adolescents :
- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 59 90 00
- Modane: 04 79 05 23 10

• CONSEIL DE PRUD'HOMMES

- Albertville: 04 79 32 59 30

• CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) Numéro unique 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) - www.ameli.fr Pour les usagers de la Savoie : courriel@cpam-chambery.cnamts.fr

- CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale)
- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 64 45 30
- Aiguebelle : 04 79 44 54 10
- Saint-Etienne-de-Cuines : 04 79 44 53 00
- Saint-Michel-de-Maurienne: 04 79 44 54 15 - Modane: 04 79 44 54 05

DIRECCTE

(Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation. du Travail et de l'Emploi) www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr/savoie

- http://travail-emploi.gouv.fr - Information législation du travail :
- 04 79 60 70 01 - Inspection du travail (Maurienne) :
- tous secteurs sauf ceux ci-après : 04 79 60 70 12
- remontées mécaniques : 04 79 60 70 65 entreprises agricoles: 04 79 60 70 23
- Service emploi pour la Maurienne : 04 79 60 70 08

rhona-ut73.direction@direccte.gouv.fr DSF (Domaines Skiables de France)

04 79 26 60 70 Référent Chargé de mission sociale formation : M. Pierre-Yves MANFREDI

ENTREPRISES HABITAT

04 79 65 16 80 alpes@entrepriseshabitat.com www.entrepriseshabitat.com

• ESPACE DE SANTÉ PUBLIQUE

Centre hospitalier de Chambéry - CIDDIST et centre antirabique :

- 04 79 96 51 52
- Centre de vaccination : 04 79 96 51 31
- Centre de lutte antituberculeuse : 04 79 68 40 98

• ESPACE EMPLOI FORMATION D'AIGUEBELLE

Aiguebelle: 04 79 36 37 27 ecrire@aacaiquebelle.com www.aacaiguebelle.com

EURES

www.pole-emploi-international.fr http://ec-europa.eu/eures

- FAGIHT Savoie: 04 79 69 26 18 chambrehoteliere.savoie@wanadoo.fr
- FIL (Fichier Interactif Logement) 04 79 64 38 86 / www.maurienne.fr

 FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs) résidence Jean Baghe Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 64 18 66 fit@saintieandemaurienne.fr

FONGECIF Rhône-Alpes (Antenne Savoie) 04 79 70 14 83 antenne73@cifrhonealpes.com

GARDE D'ENFANTS www mon-enfant fr

www.fongecifrhonealpes.fr

Multi-accueils:

- Aiguebelle : L'enfant Do / 04 79 75 41 87
- Aussois : L'île aux Croës / 04 79 20 22 93 - Modane : Les Petits Poucets / 04 79 05 17 05
- Saint-Etienne-de-Cuines
- Les Copains d'abord / 04 79 56 27 78
- Saint-Jean-de-Maurienne :
- La Ribambelle / 04 79 64 20 43
- Saint-Michel-de-Maurienne Les Raz'mokets / 04 79 56 86 78
- Saint Sorlin d'Arves
- Les petits diables / 04 79 59 72 19 - Valmeinier : La galipette / 04 79 59 53 69

Halte-Garderies :

- Albiez Montrond : Le Chat Perché / 04 79 59 39 33
- Aussois : Les Pit'chounes / 04 79 20 30 80 - Bessans : Les Diablotins / 04 79 59 20 98
- Bonneval : Les P'tits Chabottes / 04 79 05 97 73
- Lanslebourg:

Les P'tits Loups du Plan des Champs / 04 79 05 46 94

- La Norma : Les Lutins / 04 79 20 31 46
- La Toussuire : La Ruche / 04 79 83 00 68
- Le Corbier : Le Cadet Club Hors-saison: 04 79 56 74 65
- Saison: 04 79 83 09 15 - Orelle : Le Mazot des Croés / 04 79 59 99 67
- Saint François Longchamp :
- Les Lutins Les Marmottons / 04 79 59 15 60
- St Jean d'Arves : Les Chérubins / 04 79 20 25 38
- Termignon : Les Croëts / 04 79 20 54 56
- Val Cenis Lanslebourg Les P'tits Loups les Sablons / 04 79 05 80 01
- Val Cenis Lanslevillard :
- Les P'tits Loups / 04 79 20 57 71 - Valfréjus : Les Diablotins / 04 79 05 00 12
- Valloire : Les Aiglons Hors-saison: 04 79 59 03 96 Saison: 04 79 59 03 98

Micro Crèche:

- Val Cenis Lanslebourg :

Les Mini Pouss / 04 79 64 06 89

- Lanslevillard :
- Les Lutins des Mini Pouss / 04 79 56 68 73
- Les Louveteaux des Mini Pouss / 04 79 83 19 22
- St Rémy de Maurienne :
- A Petits Pas / 04 79 05 11 19

Annuaire

GARE ROUTIÈRE

- Modane: 04 79 05 01 32

GRETA SAVOIE

Agence St Jean de Maurienne: 04 79 59 80 09

• GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS / GEIQ

- GEIQ BTP PAYS DE SAVOIE AIN :
- 04 50 45 69 18
- GEIQ CERA (Transports) : 04 79 70 29 14
- RESO (Hôtellerie / Restauration) 06 60 45 48 59 (Mr Blaise) reso7374@resoemploi.fr

HÔPITAL

Centre Hospitalier de St-Jean-de-Maurienne): 04 79 20 60 20 Centre Hospitalier de Chambéry: 04 79 96 50 50

• INSPECTION DU TRAVAIL - Voir DIRECCTE

MACIF PREVENTION

04 72 72 69 41 / jprevention@macif.fr

MAISON CANTONALE DE MODANE

Modane : 04 79 05 26 67

maison-cantonale-modane@orange.fr

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

- Albertville : 04 79 89 22 00
- Chambéry : 04 79 72 38 37
- Aix-les-Bains : 04 79 34 00 53
- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 56 83 54

MATERNITÉS

Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 20 60 75

MAURIENNE EXPANSION

Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 83 20 83 secretariat@maurienne-expansion.fr www.maurienne-expansion.fr

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées): 04 79 75 39 60 ou n° vert 0 800 0 800 73 fax 04 79 44 51 08 mdph@mdph73.fr / www.mdph73.fr
- MIFE Savoie (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) Chambéry: 04 79 33 87 87 www.mife73.com

• MISSION LOCALE JEUNES PAYS DE MAURIENNE

- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 64 41 02
- Modane : 04 79 05 06 01 info@mlj-maurienne.org www.mlj-maurienne.org

MOBIL'EMPLOI 73

04 79 32 91 40 / mad73@mobil-emploi-73.fr www.mobil-emploi-73.fr

MOBI'SAVOIE COVOITURAGE

0 811 130 144 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

MOBI'SAVOIE

 $0.820\ 205\ 330\ (0,09 \in \text{TTC/min})$

- MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 83 24 44
- Aiguebelle : 04 79 36 24 34
- La Chambre : 04 79 56 20 09 - Chambéry : www.msa.fr
- 09 69 36 87 00 / www.msaalpesdunord.fr
- MTRA (Mutuelle des Transports Rhône-Alpes)
 04 76 53 16 17 / www.mtra.fr rmsp@mtra.fr

• OPAC SAVOIE

Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 59 80 08 www.opac-savoie.fr

• ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU

D'ALBERTVILLE Tél.: 04 79 32 21 02 /

fax: 04 79 37 80 58

ordre.barreau.albertville@avocat-conseil.fr www.avocats-alberville.fr

PASS

(Permanence d'accès aux Soins de Santé) Centre Hospitalier Chambéry : 04 79 96 51 06

PERIPL: 04 50 66 47 47

info@pluriactivite.org / www.pluriactivite.org info@saisonnalite.org / www.saisonnalite.org info@peripl.org / www.peripl.org

- PES (Programme d'échange de seringues)
 06 84 14 07 07
- PMI (Service Protection Maternelle et Infantile)
 04 79 64 45 34

• POINT ÉCOUTE JEUNES PARENTS FAMILLE Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 59 69 36

POINT INFO SANTÉ

Saint-Jean-de-Maurienne: 04 79 20 60 33

PÔLE EMPLOI

39 49 / www.pole-emploi.fr www.pole-emploi-international.fr Nouvelle adresse: 310 rue Jean Moulin, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne

QUESTIONSAISON

Le service d'information pour les saisonniers et leurs employeurs en région Rhône-Alpes. www.questionsaison.fr

• RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

- Aiguebelle : 04 79 68 95 71
- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 83 21 60
- Saint-Michel-de-Maurienne : 04 79 56 88 40
- Modane : 04 79 05 22 15
- RAM La Chambre : 04 79 56 35 06

• RELAIS SAISONS

Pour toutes vos questions, contacter les relais saisons au 04 79 64 41 02 et 06 86 65 36 00 ou par mail : saisons@maurienne.fr

• RÉSEAU ADDICTIONS VIH HÉPATITES

04 79 62 29 69 / resadh@reseaux-sante73.fr www.resadh73.fr

• REVIH STS

04 79 96 58 25 / www.revih-sts.fr

• RITM (Réseau Infos Toxicomanie Maurienne) : Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 20 60 61 ritm@ch-sim.fr

SANTÉ

Site internet sur la santé en Savoie www.sante-savoie.org
86 mutuelles à votre service : www.rhonealpes.mutualite.fr

SANTÉ AU TRAVAIL

- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 59 97 17
- Modane : 04 79 05 17 78
- Chambéry: 04 79 60 76 76
- SAVIHEP (SAVoie VIH HEPatites IST) 04 79 36 42 12 / 06 30 56 27 86 contact@savihep.org / www.savihep.org

• SERVICE SOCIAL - DTVS

(Délégation Territoriale à la Vie Sociale) : Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 64 45 31 La Délégation Territoriale vous communiquera les coordonnées du CPAS le plus proche.

• SUICIDE ECOUTE

01 45 39 40 00

SYNDICATS

- CFDT: 04 79 69 06 69 / savoie@cfdt.fr
- CFTC: 04 79 62 39 46 / ud-cftc73@sfr.fr
- CGC: 04 79 62 12 33 / ud73@cfecgc.fr
- CGT : 04 79 62 27 26 / ud73@cgt.fr
- F0: 04 79 69 24 87 / djacquier@force-ouvriere.fr

• VIE LIBRE (association d'anciens buveurs)
Maurienne: 06 73 85 65 93 / www.vielibre.org
Savoie: 06 09 40 67 59 michel.sollier@neuf.fr

NUMÉROS UTILES

- Allô Service Public : 39 39 (0.12 €/min)
- Drogues Info service : 0 800 23 13 13 () November 1
- Écoute Dopage : 0 800 15 2000 Nover
- Écoute Alcool : 0 811 91 30 30 (coût d'un appel local)
- Écoute Cannabis : 0 811 91 20 20 (coût d'un appel local)
- Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236 ONTO
- Hépatites : 0 800 845 800
- Jeunes Violence Écoute
- 0 808 807 700 Never

 Point Écoute : 04 79 59 69 36
- Pompiers : 18 ou 112 Never
- Pompiers: 16 ou 112 Onven
- Sida Info Service : 0 800 840 800 (SNEVORT)
- SOS Femmes Violence 73 : **04 79 33 95 85**
- Suicide Ecoute : 01 45 39 40 00
- SOS Viol Femmes Info :
- 0 800 05 95 95 (Nover)

 Tabac Info service : 3989
- Urgence médicale : 15 ou 112 ONIVORD
- Violences conjugales: 39 19 (gratuit depuis un poste fixe)
- Veille Sociale Hébergement d'Urgence : 115 Never

un outil pratique dans le cadre de votre travail en station EMPLOI • TRAVAIL ET FORMATION • SANTÉ • LOGEMENT • CONTACTS UTILES Laissez-vous quider!









RhôneAlpes







